

**DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES**

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**

**ARRETE MUNICIPAL**

**Portant réglementation sur la circulation en agglomération.**

**Arrêté n° : 2022/366**

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le mardi 22 novembre 2022 par M. Jean-Paul GIRARD, domicilié 18 rue du muscat 66680 CANOHES en vue d'effectuer des travaux de rénovation de maison, au n°1 rue de la Fraternité à PEZILLA-LA-RIVIERE.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation au niveau du n°1 rue de la Fraternité à PEZILLA-LA-RIVIERE, durant ces travaux.

**ARRETE**

**Article 1er :** Du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 09h00 au mardi 06 décembre 2022 à 18h00, la chaussée sera rétrécie rue Dr Soucaïl, au niveau du n°1 rue de la fraternité (maison à l'angle des deux rues), à PEZILLA-LA-RIVIERE. Une benne à gravats y sera stationnée du jeudi 1<sup>er</sup> au vendredi 2 décembre 2022.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise pendant toute la durée des travaux.

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4:** La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 23 novembre 2022.

**Destinataire :**

**M. GIRARD :**

**girardjp66@gmail.com**



*Le Maire,*

*Jean-Paul BILLES.*